POUR UN MORATOIRE SUR LES GRANDS PROJETS ROUTIERS
Séance publique du Sénat, le 29 novembre 2022

Le gouvernement a été **interpellé sur le moratoire** des grands projets routiers en France, porté par **la Déroute des Routes** depuis juillet 2022, lors d'une séance publique du Sénat, le 29 novembre 2022 au matin.

Retrouvez ci-après les textes des échanges entre le sénateur Guillaume Gontard, Président du Groupe Ecologiste Solidarité et Territoires (GEST) et la ministre Madame Dominique Faure, ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité.
Pour la version vidéo des échanges, copier ce lien dans votre browser :
https://youtu.be/FSgKTxNWTtY
.

Intervention de G.Gontard, sénateur de l'Isère et Président du GEST :
« Merci Madame la Présidente, Madame la Ministre,

En janvier 2022, plus d'une cinquantaine de collectifs en lutte, partout en France, se sont rassemblés pour créer une coalition « La déroute des routes ». Ils contestent ainsi l'utilité de certains projets routiers et leur absence de cohérence tant avec l'Accord de Paris qu'avec la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ou l'objectif « zéro artificialisation nette » d'ici à 2050.

Malgré une prise de conscience globale sur la nécessité d'une autre approche de nos mobilités, et de nos échanges, depuis 70 ans, rien n'arrête les politiques de développement d'infrastructures routières alors même que le réseau routier français est déjà l'un des plus denses d'Europe. La décision récente et juste prise par le ministre délégué chargé des transports de suspendre les études de l'élargissement de l'A46 Sud à Lyon souligne le caractère dépassé de certains projets.

À l'heure actuelle, 55 projets routiers sont contestés, partout en France, par des collectifs, des associations et des élus locaux. Une enquête publiée par le média Reporterre en mai dernier révélait que le montant total de ces projets représentait un coût de 13 milliards d'euros, alors même que l'état du réseau ferroviaire nécessite un investissement de 100 milliards d'euros sur quinze ans, pour sa remise à niveau immédiate.
Alors que nous n'atteignons pas nos objectifs en matière de report modal (fret et voyageurs) ou alors que nous n'arrivons toujours pas à une réelle planification ambitieuse et financée de la politique cyclable, il est temps de réorienter les investissements vers les mobilités utiles et durables.
Dans mon département de l'Isère, dont je suis élu, l'exemple de la RD1075 dans le Trièves est significatif. Un montant de 56 millions d'euros a été facilement engagé pour des travaux

d'aménagement routier, dont deux tiers étaient consacrés à des enjeux de vitesse, quand, dans le même temps, il a fallu plusieurs années pour réunir 30 millions d'euros afin d'éviter la fermeture de la ligne ferroviaire Grenoble-Gap.
Toujours en Isère, la création d'un demi-échangeur Vienne Sud sacrifie les habitants de la commune de Reventin-Vaugris alors qu'une alternative réaliste et efficace existe.
Autre exemple, en Haute-Loire, l'inutile chantier du contournement de la RN88 détruit les terres agricoles sans la moindre considération.
Ainsi, Madame la Ministre, je souhaiterais connaitre votre position sur la demande de moratoire des projets routiers et autoroutiers, et la nécessité de les réexaminer au regard tant des stratégies fixées par l'État et des enjeux climatiques, écologiques et sanitaires auxquels nous faisons face. »

Réponse de Madame Dominique Faure, ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité :

« Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les sénateurs, Monsieur le sénateur Gontard,

Le gouvernement partage la nécessité d'une nouvelle approche de la route, notamment en termes d'émissions de CO2 : c'est le sens des nombreuses initiatives lancées en matière de décarbonation des transports routiers ou en faveur d'une évolution des mobilités routières avec le développement du co-voiturage et le partage de la voirie en faveur des modes actifs ou des transports en commun.

Cependant, la route représente 90% des déplacements de personnes et du transport de marchandises et reste un élément indispensable à la vie dans nos territoires.

La situation de la cinquantaine de projets que vous évoquez est d'ailleurs extrêmement variée. Certains dépendent en effet des collectivités locales, d'autres sont en service, d'autres sont repoussés à des horizons lointains et ne sont plus étudiés. Ces différences de situation expliquent la nécessité d'une évaluation propre à chaque projet.

Pour toutes ces raisons, le gouvernement privilégie une approche pragmatique d'analyse au cas par cas des enjeux des projets. Les différentes évaluations socio-économiques et environnementales soumises au public à l'occasion des déclarations d'utilité publique ou des autorisations environnementales permettent d'objectiver les suites à donner à chacun.

Enfin, les travaux du conseil d'orientation des infrastructures et la construction des prochains volets routiers des Contrats de Plan Etat-Région permettront, de fait, un inventaire global des projets en cours.

Un moratoire global ne constitue pas une réponse adaptée au regard des enjeux de ces différents projets et des besoins spécifiques de chaque territoire, qui est un impératif auquel le Sénat comme moi est tout particulièrement attaché. ».

Je vous remercie. Monsieur le Président Gontard, une réponse en une seconde ? »
« Merci Madame la Présidente,
Pourquoi un moratoire ?
Justement c'est pour ne pas prendre projet par projet, car justement chaque projet a une interaction les uns envers les autres. Et donc, il y a nécessité d'avoir cette vision globale. »

Intégralité de la vidéo du sénat sur le moratoire retranscrits le 14 décembre 2022 par Sos Oulala et vérifiés avec les retranscriptions figurant sur le site du sénateur G.Gontard.